

# Valorisons ensemble les ressources de vos territoires

Groupe français indépendant, VALOREM accompagne les collectivités dans la valorisation de leur potentiel en énergies renouvelables.

VALOREM maîtrise toutes les compétences pour développer, construire, maintenir et exploiter ses parcs d'énergies vertes.

-  Depuis 1994, VALOREM a toujours adopté une approche multi-énergies adaptée aux spécificités de chaque territoire.
-  Pionnier de l'éolien terrestre en France, VALOREM exerce également ses compétences dans le solaire, toitures et ombrières, l'hydroélectricité ainsi que dans les énergies marines renouvelables et l'éolien offshore.
-  Entreprise à mission, le Groupe VALOREM œuvre à une transition énergétique durable et solidaire.



AGIR POUR ET AVEC LES TERRITOIRES

## CHIFFRES CLÉS

**3 éoliennes**

**16,8 MW** Puissance du parc

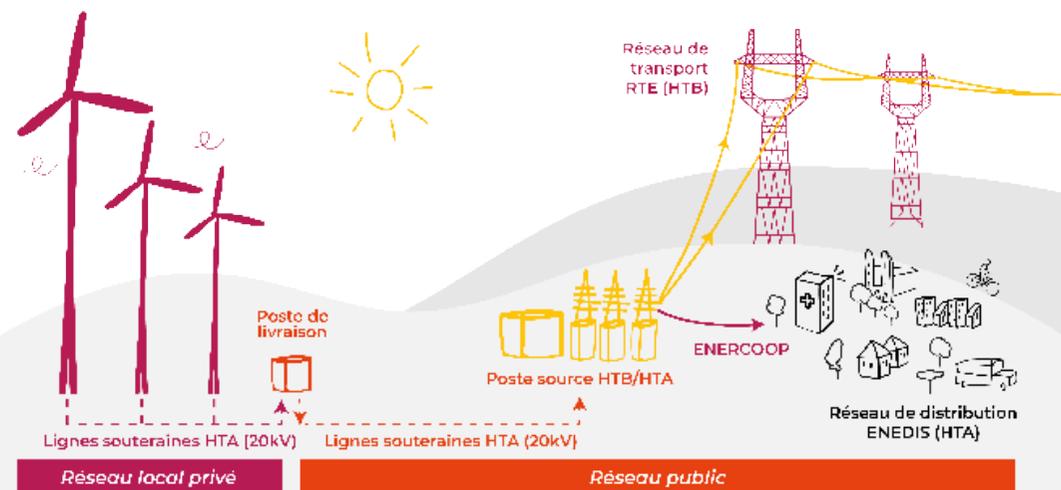
**48,5 GWh** Production annuelle

L'équivalent de la consommation électrique de près de **10 600 foyers\***

soit **50%** des **besoins électriques résidentiels de la Communauté de Communes Aunis Atlantique\*\***

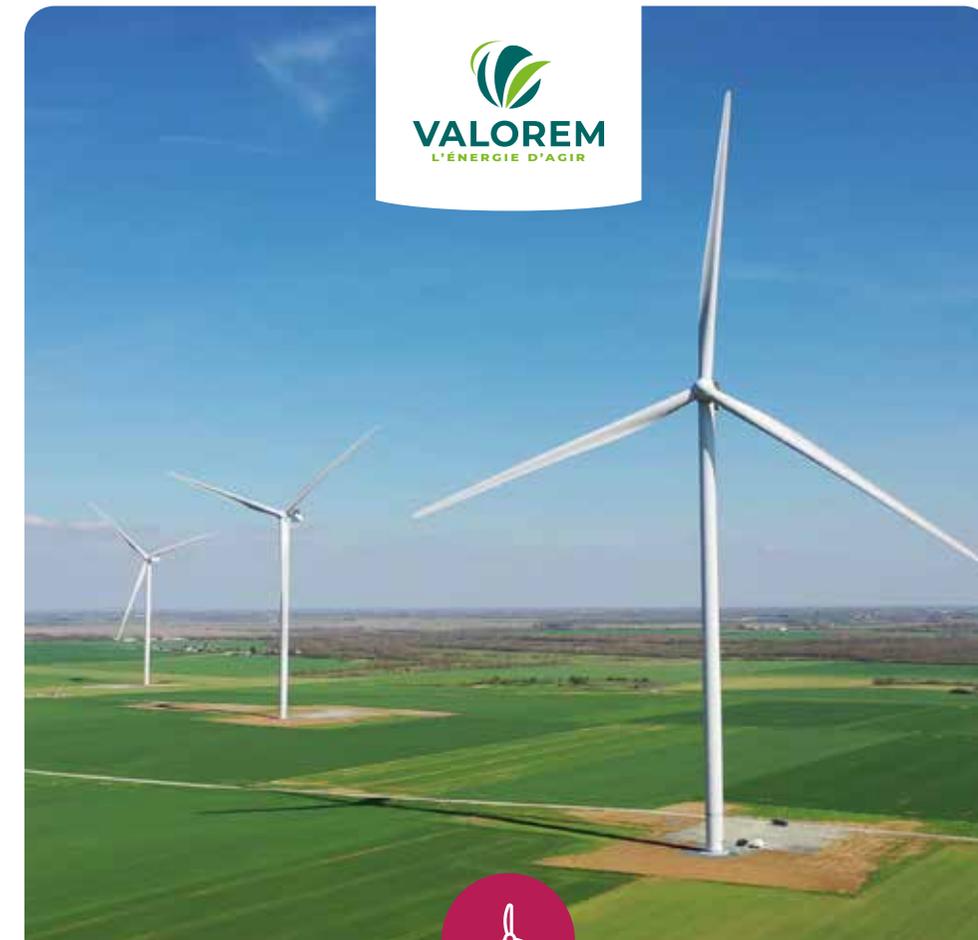
\*ENEDIS INSEE 2019 - \*\*ENEDIS 2023

## LE PARCOURS DE L'ÉLECTRICITÉ JUSQU'AU RÉSEAU ÉLECTRIQUE PUBLIC



\*HTB - Haute tension B > 50kV; \*\*HTA - Haute tension A entre 1kV et 50kV

## LES ACTEURS DU PROJET



Parc éolien citoyen d'Andilly-Les-Marais (17)

L'ÉNERGIE D'AGIR

Agence VALOREM Nouvelle-Aquitaine

213, cours Victor Hugo  
33 323 Bègles CEDEX  
Tél. 05 56 49 42 65



www.valorem-energie.com

agence.nouvelle-aquitaine@valorem-energie.com



## LA NAISSANCE D'UN PROJET CITOYEN

Lancé en 2017 par la commune d'Andilly-Les-Marais (17), l'association ANE!rs17 et la Communauté de Communes Aunis Atlantique, le Parc Éolien d'Andilly-Les-Marais (PEAM) a été co-développé par la COOPEC (société citoyenne), VALOREM et TERRA ÉNERGIES, le fonds d'investissement de la région Nouvelle-Aquitaine.

Autorisé en un temps record par la préfecture, le parc s'inscrit dans une démarche politique, économique et sociale d'**appropriation de l'énergie par les citoyens**. Son modèle coopératif, impliquant citoyens et acteurs locaux, en fait sa particularité.

Situé à environ 12km au nord-est de La Rochelle, il participe à la réalisation de l'**objectif TEPOS\*** porté par la Communauté de Communes Aunis Atlantique, visant une autonomie énergétique à horizon 2050.

Composé de trois éoliennes, d'une puissance unitaire de 5,6 MW, le parc se distingue par la longueur exceptionnelle de ses pales : 80 mètres.

Mis en service en 2024, il produit chaque année près de 48,5 GWh d'électricité par an, soit l'équivalent de la consommation électrique de 10 600 foyers.



\*Territoire à Énergie Positive



### Une initiative portée par l'ambition locale

👉 **L'implication des citoyens et des acteurs locaux à la fois dans la gouvernance et le financement des projets de production d'énergie renouvelables, contribue à améliorer leur qualité, à s'assurer des retombées positives sur le territoire, et ainsi à les rendre acceptables. L'exemple de la COOPEC et du parc éolien d'Andilly les Marais en est la parfaite illustration !**



**Bertrand CARDINAL**  
Président de la COOPEC

## LA GOUVERNANCE PARTAGÉE

La société de projet PEAM (Parc éolien d'Andilly-Les-Marais), créée en 2020 par VALOREM, est **gérée par un comité de pilotage (COFIL)** regroupant VALOREM, Terra Energies et la COOPEC.

Avec la signature d'un pacte d'associés fin 2021, ces acteurs ont mis en place une gouvernance partagée. **La COOPEC, regroupant près de 380 sociétaires, détient la majorité avec 3 voix sur 5.** Cette coopérative, composée de citoyens, de collectivités locales, d'associations et d'entreprises, assure une prise de décision collective.

Ce modèle de gouvernance garantit une redistribution équitable des bénéfices, favorise la transparence et renforce l'adhésion locale au projet.

### Un projet labellisé « Énergie partagée »

Ce label qui distingue les démarches citoyennes de production d'énergie renouvelable en France.



Photos : Philippe L'HOMMEDE  
© Focus Droite

👉 *À l'origine, j'étais néophyte sur l'éolien. Mais ce qui nous a motivés, c'était de devenir acteurs. On a choisi le projet qu'on voulait développer, le nombre d'éoliennes, l'emplacement, les retombées... Il faut que cela profite au territoire.*

**Sylvain FAGOT**  
Maire d'Andilly-Les-Marais

### Financement du projet

→ **Les partenaires financiers**

BPCE Energéco et VALOREM ont organisé et mis en place le financement du projet, à hauteur de **33,8 Millions d'euros**. Un montage réussi grâce à la participation de : la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes, le Crédit Coopératif, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique et la NEF.

→ **Le financement participatif**

Dans cette logique d'intégration des acteurs locaux, **la COOPEC a lancé une campagne de financement participatif**, réunissant près de **1,2 Millions d'euros**. Cette opération collective, accompagnant la construction du parc éolien, montre l'adhésion du territoire pour le projet !



### Une installation respectueuse de l'environnement et des habitants

L'implantation des 3 éoliennes a été définie **en dehors de zones naturelles protégées (Natura2000, ZNIEFF)** et des espaces réservés à l'aviation. Les éoliennes sont éloignées d'au moins 600 mètres des habitations.

En vue de la vocation du site (principalement agricole avec quelques friches et haies), **le contexte environnemental local s'est révélé favorable**. Lors de la construction, une attention particulière a été portée aux espèces et habitats naturels, permettant notamment de préserver les haies, les marais du Torset et les prairies alentour.

## FICHE TECHNIQUE

### VESTAS V162

Modèle de l'éolienne

### 5,6 MW

Puissance électrique unitaire

### 200 mètres

Hauteur en bout de pale

### 162 mètres

Diamètre du rotor

### 119 mètres

Hauteur d'axe de la nacelle



### ENERCOOP : acheteur et fournisseur de l'électricité du parc !

La société de projet PEAM a conclu un **contrat d'achat direct d'électricité renouvelable (PPA\*)** avec le fournisseur coopératif renouvelable Enercoop.

Ce contrat garantit au producteur d'énergie PEAM **un revenu stable sur 25 ans**, tout en offrant à Enercoop un approvisionnement renouvelable, à un tarif fixé à l'avance.

\*PPA : Power Purchase Agreement

## CHRONOLOGIE DU PROJET

- 2019** Études techniques (vent, acoustique...) et environnementales (paysage, faune, flore,...)
- 2020** Premier atelier avec les habitants
- 2021** Enquête publique  
Signature du pacte d'associés
- 2022** Création de la COOPEC
- 2023** Levée de fonds  
Début du chantier

**2024**  
Mise en service

